

Synthèse des présentations et des échanges de la réunion plénière du 8 décembre 2021

Retrouvez l'intégralité des présentations de la réunion plénière
sur le site du Haut comité : www.hctisn.fr

1. État d'avancement du projet de piscine centralisée d'EDF



EDF a engagé, en vue d'une mise en service en 2034, le développement d'une piscine d'entreposage centralisé du combustible usé dont l'implantation est prévue sur le site de La Hague.

Le projet de piscine d'EDF vise à répondre à deux besoins industriels :

- le besoin de nouvelles capacités d'entreposage des combustibles nucléaires usés à horizon 2030, dû à l'accroissement annuel de la quantité de combustibles à entreposer.
- le besoin d'une solution d'entreposage de longue durée pour les combustibles usés issus d'un premier recyclage, qui ne font pas l'objet

d'un nouveau recyclage à court terme et doivent être entreposés plusieurs dizaines d'années, que ce soit en vue d'une réutilisation ultérieure ou dans l'attente de leur stockage définitif.

Pour répondre à ces besoins, EDF a choisi de développer un entreposage centralisé sous eau (en piscine). Ce choix a été conforté à l'issue du débat public de 2019 sur le Plan National de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR), à l'issue duquel le Ministère de la transition écologique et l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) ont confirmé le besoin et demandé « la poursuite des travaux liés à la mise en œuvre de nouvelles capacités d'entreposage centralisées sous eau ».

L'installation en projet est constituée d'un premier bassin qui pourra accueillir environ 13 000 assemblages combustibles usés.

Elle sera semi-enterrée et protégée par une paroi bunkerisée. Le bassin et le génie civil seront conçus pour être résistants aux séismes et à tous types d'aléas, et les principaux systèmes redondants.

L'ensemble des options de sûreté prévues pour l'installation sont placées sous le contrôle de l'Autorité de sûreté nucléaire, qui les a jugées satisfaisantes à l'issue de l'instruction d'un Dossier d'Options de Sûreté (2019). Elles visent à garantir la sûreté nucléaire et l'absence d'impact sur les personnes et l'environnement, y compris en situation accidentelle.

Une surface d'une quinzaine d'hectares est prévue pour accueillir l'installation et la compléter ultérieurement d'un éventuel second bassin.

L'implantation de la Piscine d'entreposage centralisé est prévue à La Hague, sur une parcelle située sur la partie ouest du site actuel d'Orano, qui deviendra propriété d'EDF.

Plusieurs critères ont guidé le choix du site d'implantation : la disponibilité d'un foncier déjà industriel, les caractéristiques techniques du site (qualité du sol et du sous-sol support, faible sismicité...), les aspects logistique et transports, la présence d'un tissu industriel expérimenté...

Le site de La Hague répond favorablement à l'ensemble de ces critères, et présente en plus l'avantage de minimiser les transports de combustibles usés puisqu'environ 2500 tonnes des combustibles amenés à être entreposés dans la Piscine EDF sont déjà présents sur le site, dans les piscines d'Orano.

Le coût du projet est estimé à environ 1,25 Md€, financé en totalité par le Groupe EDF et intégré à la trajectoire financière de son programme national Grand Carénage.

En phase de construction, prévue de 2026 à 2034, 300 personnes seront employées en moyenne sur le chantier, et jusqu'à 500 au plus fort de la phase de génie civil.

En phase de fonctionnement, prévue sur une centaine d'années, 100 emplois seront créés sur le site (emplois directs et prestataires), et généreront environ 150 emplois supplémentaires dans la région (maintenance, services...).

Une concertation préalable, comprenant notamment des réunions généralistes et des ateliers thématiques, est organisée du 22 novembre 2021 au 18 février 2022 en vue d'un dépôt de dossier de demande d'autorisation de création en 2023.

Les modalités de cette concertation sont disponibles sur un site internet dédié : (<https://projet-piscine.edf.fr>). EDF invite tous ceux qui le souhaitent à y participer.

2. Informations relatives aux incidents en matière de sûreté sur le centre nucléaire de production d'électricité du Tricastin

La presse s'est faite l'écho début novembre 2021 du cas d'un cadre du CNPE du Tricastin qui, se revendiquant lanceur d'alerte, dénonçait le manque de transparence de la direction de la centrale vis-à-vis de l'ASN concernant diverses questions de sûreté. L'ASN a été saisie par ce cadre, au titre de l'inspection du travail, en octobre 2018 et a

conduit deux types d'investigations : un premier travail (65 entretiens réalisés) concernait la plainte pour harcèlement moral déposée auprès de l'inspecteur du travail de l'ASN ; un second travail, lui aussi conséquent, a porté sur l'analyse des événements mentionnés par ce cadre et sur les raisons de leur éventuelle non-déclaration à l'ASN. Pour ce second point, l'analyse de l'ASN a conclu au fait que les non-déclarations étaient dues à des divergences d'interprétation des règles relatives à la déclaration des événements significatifs comme il peut y en avoir régulièrement sur l'ensemble des installations nucléaires de base françaises.

Aucune tentative de dissimulation d'événement de la part de la direction de la centrale n'a été mise en évidence.



3. Réseau Becquerel pour la mesure de radioactivité



L'Institut de Physique Nucléaire et de Physique des Particules (IN2P3) du CNRS a développé un réseau national d'expertise, le Réseau Becquerel, fédérant 6 laboratoires autour de la mesure de la radioactivité dans le milieu environnemental et dans le milieu industriel.

Outre la réalisation de mesures de radioactivité, le réseau déploie son expertise dans l'analyse de dossiers et l'accompagnement nécessaire à une mise en discussion apaisée et éclairée avec tous les acteurs.⁴

Le réseau effectue par exemple des prestations portant sur des suivis radioécologiques de sites dont

la mise à jour des états de références pour EDF, des études sur des sites orphelins, des analyses pour des acteurs de la géothermie,

Plus largement, le réseau intervient également dans plusieurs structures de recherche CNRS dont la Zone Atelier Territoires Uranifères qui s'intéresse aux effets des faibles doses associées à la radioactivité naturelle ou naturelle renforcée et l'OHM (observatoire hommes-milieus) Fessenheim. Des travaux sur la perception du risque y sont notamment conduits en lien avec des sociologues.

Les membres du réseau souhaitent continuer à développer son ouverture à la société et mettre ses compétences, ressources et projets au service du développement de l'expertise pluraliste.